

Charte du comportement de l'enfant

Année scolaire 2025/2026

NOM et Prénom de l'Enfant :

Classe :

Je dois

Au restaurant scolaire et à la garderie

Je peux

Respecter mes camarades et les adultes qui s'occupent de moi.

Avoir une attitude correcte, être poli, dire bonjour, s'il te plaît, s'il vous plaît, merci...

Respecter la nourriture, ne pas la jeter

Respecter les locaux et le matériel mis à ma disposition.



Je ne dois pas me déplacer sans autorisation.

Demander de l'aide aux adultes qui s'occupent de moi, aider mes camarades.

Parler calmement

Ne pas aimer quelque chose et le dire, mais au moins essayer de goûter.

Je dois

Lors des trajets

Je peux

Avant le départ, me mettre en rang avec mes camarades.

Suivre les consignes des adultes qui m'accompagnent.

Etre prudent, rester calme.

Lors des déplacements, bavarder tranquillement avec mes camarades.

Je dois

Dans la cour

Je peux

Ecouter et respecter les consignes des adultes qui me surveillent.

Signaler si je me blesse.

Prévenir si un enfant m'ennuie ou me menace.

Faire attention aux autres, respecter les jeux et les lieux mis à ma disposition.



Choisir et organiser mes jeux.

Demander à mes camarades de m'associer à leurs jeux

Je ne dois pas

Me battre ou jouer à des jeux violents.

Jouer ou stationner dans les toilettes.

Sortir de la cour sans autorisation

Au restaurant scolaire, le personnel communal a toute autorité pour faire appliquer ce règlement.

Le but de cette charte est de préciser aux enfants certaines règles pour rendre la vie ensemble la plus agréable possible, dans le respect de tous, enfants et adultes.

Tu dois savoir que si tu ne respectes pas ces règles, tu seras sanctionné et nous préviendrons tes parents :

Pour rappel, un système de croix est mis en place :

- ✓ Une croix : mail aux parents
- ✓ Deux croix : appel téléphonique
- ✓ Trois croix : convocation en mairie en présence de Monsieur le Maire

Suivant la gravité des faits, nous te ferons un rappel des règles et/ou te demanderons de réparer en aidant le personnel au rangement et/ou au nettoyage des locaux.

Si tu persistes dans ton attitude, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

Fait à Hauteville-lès-Dijon le

Signature du parent ou des parents

Signature de l'enfant